



Demande de Propositions (DdP)

RYWi hYa YbhXØ b Wëbgi `habhdci f `a ffa`]ga]cb XY `E]hi XY X]a[bcg]ei Y Xi dfc]cW`Y XØWfX Caa Yfci b È Tchad concernant les aménagements hydrauliques sur le LOGONE

**UICN Programme Afrique Centrale Occidentale (PACO)
Bureau du Cameroun
Référence DdP: IUCN-2024-06-P04427**

Bienvenue à cette Passation de Marché lancée _____ ar la présente à soumettre une Proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce Marché.

1. EXIGENCES

1.1. Une description détaillée des services et/ou des biens à fournir se trouve en Pièce Jointe 1.

2. COORDONNEES DE L'INTERLOCUTEUR

2.1. Pendant toute la durée de ce marché, c'est-à-dire à partir de la publication de cette DdP à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez pas discuter de ce marché avec un employé ou un représentant _____ suivant. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à cet interlocuteur, y compris votre proposition.

**Cc]baW]hXY `ØIUCN : TINE AbXfY-Marie, Regional Senior Procurement Officer,
andre-marie.tine@iucn.org ; cc procurement-paco@iucn.org**

3. CALENDRIER DE PASSATION DE MARCHÉ

3.1. Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par l'UICN à tout moment. Si l'UICN décide qu'il est nécessaire de modifier l'une des

3.2. Veuillez _____ de l'UICN pour
ou non de soumettre une proposition avant la date limite indiquée ci-dessous.

4. **COMPLÉTER ET SOUMETTRE UNE PROPOSITION**

4.1. Votre Proposition doit être constituée des trois documents suivants :

Déclaration d'engagement signée (voir Pièce jointe 2)

Proposition technique (voir Section 4.4 ci-dessous)

Proposition financière (voir Section 4.5 ci-dessous)

Les Propositions peuvent être rédigées en français ou en anglais.

4.2. Votre Proposition doit être

4.7. Votre proposition doit rester valide et en mesure d'être acceptée par l'UICN pendant une période de 90 jours calendaires après la date limite de soumission.

4.8. *Retraits et modifications*

Vous pouvez librement retirer ou modifier votre proposition à tout moment avant la date limite de soumission par _____ de l'UICN. Cependant, afin de réduire le risque de fraude, aucune modification ou retrait ne sera accepté après la date limite de soumission.

5. **EVALUATION DES PROPOSITIONS**

5.1. *Complétude*

L'UICN vérifiera d'abord que votre proposition est complète. Les propositions incomplètes ne seront pas examinées plus en profondeur.

5.2. *Evaluation technique*

5.2.1. *Méthode de notation*

Une note de 0 à "Note maximale" sera attribuée à votre proposition pour chacun des critères d'évaluation technique, de sorte que "0" signifie faible et "Note maximale" signifie élevé.

5.2.2. *Seuils de qualité minimale*

Les propositions qui obtiennent la note "0" pour l'un des critères ne seront pas prises en considération.

5.2.3. *Note technique*

Votre note pour chaque critère d'évaluation technique sera multipliée par la pondération relative respective (voir Section 4.4) et ces notes pondérées seront additionnées pour donner la note technique globale de votre proposition.

5.3. *Évaluation financière et notes financières*

L'évaluation financière sera basée sur le prix total que vous soumettez. Votre proposition financière recevra une note calculée en divisant la proposition financière la plus basse qui a passé les seuils de qualité minimum (voir Section 5.3.2) par le prix total de votre proposition financière.

Ainsi, par exemple, si votre proposition financière est d'un montant total de 100 CHF et que la proposition financière la plus basse est de 80 CHF, vous recevrez une note financière de $80/100 = 80\%$.

5.4. *Note totale*

La note totale de votre proposition sera calculée comme la somme pondérée de votre

6. EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

- 6.1. pour cette passation de marché. Cela signifie que seuls les soumissionnaires invités peuvent soumettre une proposition. L'UICN invite

proposition quelles parties des biens/services sont fournies par chaque partenaire ou sous-traitant.

- 7.5. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise. Dans le cas d'une coentreprise, une société n'est pas autorisée à participer à deux coentreprises différentes pour le même marché,

11. A PROPOS DE L'UICN

L'UICN est une Union de membres composée uniquement d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle fournit aux organisations publiques, privées et non gouvernementales les connaissances et les outils qui permettent au progrès humain, au développement économique et à la conservation de

- entre les États signataires ;
- Réaliser un inventaire des principaux aménagements hydrauliques, et apprécier leurs impacts sur les populations riveraines et sur le fleuve Logone ;
- Analyser les opinions et les besoins exprimés par les principales parties de cet accord basées au Tchad et au Cameroun ;
- Faire une revue des principales recommandations issues des procès-verbaux et rapports de la Commission mixte Tchad- ;
- de cet important accord.

LIVRABLE ATTENDU

Le livrable attendu au terme de cette mission est **01 rapport final** contenant les éléments ci-après :

-
- entre les États signataires ;
-

Dans le cadre de cette mission, le consultant prendra en charge les frais liés aux perdiems
hébergement et
directement la feuille « Coût des Perdiem et Hébergement » de ce fichier Excel pour avoir
andre-marie.tine@iucn.org avec en copie procurement-paco@iucn.org

COMPETENCES REQUISES

Education

Pour mener à bien ce mandat, le Consultant devra :

- Avoir un niveau de formation correspondant au Bac + 5 en Sciences Sociales, Environnementales, Agronomiques, Juridiques ou tout autre formation équivalente ;

-

- Les technologies/langages informatiques/outils qui seront utilisées ;
- La composition de l'équipe, la description des profils
- Les pièces justificatives (obligatoire) des expériences du consultant

relatif de 30%, comprendra le détail des coûts selon les différents volets mentionnés, avec les taxes et les montants hors taxes, le mode de paiement et les échéances.

Critères de sélection

évaluation technique sera menée et les consultants seront classés au moyen du système de notation ci-dessous.

Critères	Notes
	15
Compréhension de la mission	20
Méthodologie proposée/technologies	20
Connaissance du terrain	10

DÉCLARATION en relation avec DdP IUCN 2024 06 P04427

Je, soussigné, confirme par la présente que je suis un indépendant et que je suis en mesure de fournir le service indépendamment de toute organisation ou autre entité juridique.

Nom complet (comme sur le passeport) :

Domicile ou bureau (veuillez rayer la mention inutile) Adresse (y compris le pays) :

J'autorise par la présente l'IUCN à stocker et à utiliser les informations incluses dans la proposition ci-jointe dans le but d'évaluer les propositions et de sélectionner la proposition que l'IUCN juge la plus favorable, y compris les données personnelles telles que définies par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Je reconnais que l'IUCN est tenue de conserver ma Proposition dans son intégralité pendant 10 ans après la fin du contrat qui en découle et de la mettre à la disposition des auditeurs

Je confirme également que les déclarations suivantes sont correctes :

1. Je suis légalement enregistré en tant qu'indépendant conformément à toutes les lois applicables.
2. Je suis en règle avec toutes mes obligations fiscales et de sécurité sociale.
3. Je suis libre de tout conflit d'intérêt réel ou perçu concernant l'IUCN et sa Mission.
4. J'accepte de déclarer à l'IUCN tout conflit d'intérêts émergent, réel ou perçu, que je pourrais avoir concernant l'IUCN. Je reconnais que l'IUCN peut mettre fin à tout contrat avec moi qui, à la seule discrétion de l'IUCN, serait affecté négativement par de tels conflits d'intérêts.
5. Je n'ai jamais été condamné pour une faute professionnelle grave ou toute autre infraction concernant ma conduite professionnelle.
6. Je n'ai jamais été condamné pour fraude, corruption, blanchiment d'argent, soutien au terrorisme ou participation à une organisation criminelle.
7. Je reconnais que l'engagement dans la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent, le soutien au terrorisme ou l'implication dans une organisation criminelle donnera à l'IUCN le droit de mettre fin à tout contrat avec moi avec effet immédiat.
8. Je ne figure pas sur la liste des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, sur la carte des sanctions de l'Union européenne, sur la liste des sanctions du Bureau de Contrôle des Actifs Etrangers des États-Unis ou sur la liste des entreprises et des personnes non admissibles de la Banque mondiale. Je m'engage à ne pas fournir de soutien direct ou indirect aux entreprises et aux personnes figurant sur ces listes.
9. Je n'ai pas été, ne suis pas et ne serai pas impliqué(e) dans une quelconque violation des droits des peuples autochtones, ni dans une quelconque injustice ou violation des droits de l'homme concernant d'autres groupes ou individus, y compris les expulsions forcées, la violation des droits fondamentaux des travailleurs tels que définis par la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle, les abus sexuels ou le harcèlement sexuel.

<Date et signature>

Pièce jointe 3 - *Modèle de contrat*

MODÈLE DE CONTRAT DE CONSULTANT (pour TRAVAILLEUR INDÉPENDANT)

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1 Les droits de propriété intellectuelle comprennent tous les droits et prérogatives, enregistrés ou pas, découlant des législations suisse et internationale relatives à la protection notamment des brevets, design, marque, savoir-faire et secrets commerciaux.

10.2 La propriété intellectuelle préexistante (« droits préexistants ») d'une Partie désigne tous les droits, titres et intérêts relatifs à la propriété intellectuelle qui ont été conçus ou développés par cette Partie avant la date d'entrée en vigueur du présent Contrat ou qui sont conçus ou développés par cette Partie à tout moment, Contrat. Sous réserve des droits et licences expressément accordés en vertu du présent Contrat, chaque Partie reste propriétaire de ses droits préexistants. Le Consultant accorde par les présentes à l'UICN une licence non exclusive, mondiale, perpétuelle, libre de redevances et pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour l'utilisation des droits préexistants incorporés dans les Prestations. Le Consultant doit s'assurer qu'il a obtenu tous les droits d'utilisation des droits préexistants appartenant à des Contrat.

10.3 Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, sur les Prestations produites en vertu du présent Contrat sont dévolus à l'UICN et le Consultant cède et convient par le présent Contrat ress«

13 FRAUDE, CORRUPTION ET ÉTHIQUE

13.1 Le Consultant doit respecter des principes et des standards de conduite équivalents à ceux énoncés dans la section 4 du Code de conduite et d'éthique professionnelle pour le Secrétariat, disponible sur https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/code_of_conduct_and_professional_ethics_final_fr_apr_ii2013.pdf.

13.2

impartiale et objective du Contrat est compromise pour des raisons d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé.

13.3

énoncées dans le présent Contrat et dans le droit applicable seront imposées à cet autre sous-traitant par voie d'accord. Si cet autre sous-traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Consultant demeure pleinement responsable envers l'UICN de l'exécution des obligations de cet autre sous-traitant.

15.5 Lorsque des données à caractère personnel sont transférées vers un pays qui n'a pas été considéré comme offrant un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou vers une organisation internationale au sens du règlement (UE) 2016/679, le Consultant veillera à ce que des garanties appropriées soient prévues conformément au droit applicable.

15.6 Le Consultant doit rapidement, et dans tous les cas dans les vingt-quatre (24) heures, informer l'UICN par le biais du formulaire en ligne situé à (<https://portals.iucn.org/dataprotection/requestform>), s'il détermine et/ou divulgue à une autorité publique compétente et/ou aux personnes concernées qu'une violation des données personnelles a eu lieu.

16 RÉSILIATION

16.1 Résiliation pour faute

16.1.1
préavis à effet immédiat si le Consultant :

- i. _____ ;
- ii. Manque à une de ses obligations dans le cadre du présent Contrat ;
- iii. A participé à des actes illégaux notamment, mais pas exclusivement, des actes frauduleux ou de corruption
-après dénommée « Fraude »).

16.1.2
son exécution, toutes les dépenses encourues dans le cadre de ce Contrat seront indues et le Consultant devra
Contrat.

16.2 Résiliation pour manque de fonds fournis par le Donateur

de Rémunération ne sont plus disponible

16.3 Résiliation pour cause de force majeure

16.3.1 L'exécution du présent Contrat par l'une ou l'autre des Parties est soumise à des cas fortuits, de guerre, de réglementations gouvernementales, d'épidémies, de pandémies, de catastrophes, de grèves (à l'exclusion des grèves du personnel des Parties respectives), de troubles civils, de réduction des moyens de transport ou d'autres situations d'urgence rendant illégale ou impossible l'exécution des obligations de l'une ou l'autre des Parties ("cas de force majeure"). La Partie soumise à un cas de force majeure notifie rapidement l'autre Partie de la survenance et les détails de ce cas de force majeure, y compris la manière dont il affecte l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat. La Partie ainsi touchée s'efforcera avec toute la diligence qui peut être requise d'éviter ou de supprimer ces causes de non-exécution ou d'exécution tardive dès que cela est raisonnablement possible.

16.3.2 Le présent Contrat peut être résilié unilatéralement sans compensation pour une ou plusieurs des

16.3.4 La Partie soumise au cas de Force Majeure ne sera pas responsable envers l'autre Partie de tout dommage résultant de ou lié à la suspension ou à la cessation des Services en raison de la survenance d'un Evénement de Force Majeure, à condition que cette Partie respecte toutes les exigences de la présente clause 16.3.

16.4 Effets de la résiliation

En cas de résiliation en vertu de la présente clause, l'UICN verse au Consultant toute rémunération non réglée au titre des services rendus par le Consultant jusqu'à la date effective de résiliation, étant entendu que le montant total payable par l'UICN au Consultant ne doit pas dépasser la rémunération indiquée à la clause 5 du Contrat. Le Consultant doit, dans les trente (30) jours suivant la résiliation, et à la demande de l'UICN :

16.4.1

la date de résiliation et arrêter toutes les activités en cours ;

16.4.2

;

16.4.3

;

16.4.4 Envoyer des rapports finaux techniques et financiers et tous les autres éléments, documents, travaux

17 DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DE LITIGES

17.1

17.2 Tout litige susceptible de survenir, quant au Contrat ou ayant une relation avec ce dernier, et ne pouvant Lausanne, Suisse.

18 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18.1

18.2 Toute modification ou rectification apportée au présent Contrat devra se faire par écrit et ne prendra effet

18.3

experts dans le domaine du Consultant.

18.4 Ce Contrat est personnel et ne concerne que

vendre, assigner ou transférer les obligations, droits ou intérêts créés en vertu dudit Contrat sans le

18.5 Chaque Partie renonce à tout droit de compensation pour tout paiement dû en vertu des présentes et accepte de payer toutes les sommes dues, indépendamment de toute compensation ou demande reconventionnelle.

18.6 Toutes les clauses qui doivent logiquement survivre à la résiliation du présent Contrat devront lui survivre.

Le présent Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'eux étant considéré comme un original,

